

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 15 mai 2023**

L'an deux mille vingt et trois, le 15 du mois de mai à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 9 mai 2023.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,  
Stéphane AUZERAL, Raphael BENOIT, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ.

**ABSENTS EXCUSES**

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT  
Laura LAVILANIE  
Jean-Baptiste GRANGE  
Jean Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **17 avril 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **17 avril 2023** est approuvé à l'unanimité.

**PROJET DE LA FETE DE LA LECTURE JEUNESSE**

**(54-2023)**

Madame la première adjointe évoque la fête du livre jeunesse qui s'est déroulée les 30,31 mars et 1<sup>er</sup> avril avec le soutien financier du Centre National du Livre. Cette manifestation en lien avec la circonscription du 1<sup>er</sup> degré de Lannemezan était organisée les jeudis et vendredis en direction des élèves des écoles primaires du territoire Aure Louron et des élèves de 6<sup>ème</sup> du collège. Lors de ces 2 journées, 455 les élèves et leurs enseignants ont rencontré des auteurs ou illustrateurs sur le thème du rire et de l'humour et participé à des ateliers lecture, écriture, dessin.... La 3<sup>ème</sup> journée, ouverte au grand public a accueilli 321 personnes dont 135 enfants.

Il nous semble important d'essayer de pérenniser cette manifestation et pour 2024, un projet autour du thème « Le voyage » est envisagé. Le coût financier de cette opération serait de l'ordre de 7 000€. Dans ce cadre, il serait possible de déposer à nouveau un dossier de demande de subventions auprès du Centre National du Livre.

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tout document afférent à cette demande.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau